

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : Montbéliard-Ouest  
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 39/2017

Nos réf. : AT/DB/MCR

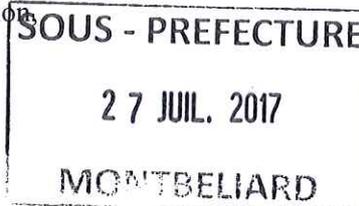
**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 28/06/2017	L'an deux mil dix sept le six juillet à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 06/07/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27          Présents : 16          Votants : 26          Ayant donné procuration : 10          Absent excusé : 0          Absent : 1          Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine (arrivée à 20h03), PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, MORASCETTI Élisabeth, HERGAS Jasminska.  <i>Étaient représentés :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, MÉRAUX Jocelyne, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre.
<b>OBJET :</b>  <i>Créations / Suppressions          d'emplois</i>	<i>Procurations données :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine a donné procuration à JELIC Céline, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à GRISEY David, BORNE Aurélien a donné procuration à GROSJEAN Aline, LALLAOUA Nora a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à PLANÇON Aurélie, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie a donné procuration à HERGAS Jasminska, LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à MORASCETTI Élisabeth.  <i>Absent :</i> GLAB Grégory.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0	Madame Jasminska HERGAS est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe l'assemblée :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. »

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14/04/2017,  
 Considérant le départ en retraite de l'agent occupant l'emploi d'Ingénieur Principal,  
 Considérant l'obligation pour la collectivité d'accueillir un agent dans le grade et l'échelon auxquels il était affecté dans sa collectivité d'origine en cas de mutation.



Considérant le recrutement par mutation d'un agent de maîtrise et de son inscription sur liste d'aptitude d'emploi de Technicien Principal de 2e classe,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Ingénieur Principal permanent à temps complet,
- La création d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet le 19/06/2017,
- La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet à compter du 20/06/2017,
- La création d'un emploi de Technicien Principal de 2e classe permanent à temps complet à compter du 20/06/2017.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28/06/2017 ;

Le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :**

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Fait et délibéré à Bavans, le 06/07/2017

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 06/07/2017  
Publiée le 06/07/2017  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire